

La carte étudiante devient européenne

Publié le 22 juin 2020 – Mis à jour le 22 juin 2020



A partir de la rentrée 2020, tous les étudiants inscrits à l'Université Clermont Auvergne bénéficieront de la nouvelle carte européenne étudiante.

Ce projet relève de l'action clé n° 2 du programme Erasmus+ (coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques) et est mis en œuvre par la direction de la

Formation, la direction des relations internationales et de la francophonie et la direction des systèmes d'information de l'UCA.

La carte étudiante européenne repose principalement sur la création d'une plateforme numérique permettant la communication entre les systèmes d'information des établissements d'enseignement supérieur en Europe. Son objectif principal est de faciliter la mobilité des étudiants en Europe et d'accéder plus facilement aux services étudiants dans tout État membre de l'Union Européenne faisant partie du système.

Comment ça marche ?

Il ne s'agit pas d'une nouvelle carte mais d'une évolution de la carte actuelle délivrée par chaque université. L'Université s'inscrit sur la plateforme et procède ensuite à l'inscription de ses étudiants. Ces derniers en sont informés et peuvent confirmer ou non leur adhésion au dispositif.

Chaque carte étudiante émise comporte un numéro de carte étudiante européenne (ESCN) imprimé sous forme de code QR et saisi sur la plateforme numérique. Il permet de vérifier le statut de l'étudiant et, par conséquent, la création d'un Identifiant d'Étudiant Européen (ESI). Tous les ESI sont uniques.

Dès la reconnaissance de son statut, l'étudiant en mobilité aura facilement accès aux services sans avoir à demander une nouvelle carte ou à se présenter physiquement à un bureau.

Pour quels services ?

Grâce à la vérification du statut étudiant, certaines démarches peuvent être facilitées, notamment celles relatives à la mobilité internationale. Le projet se concentre sur plusieurs objectifs :

- La reconnaissance du statut et de l'identité de l'étudiant;
- Les accès aux campus;
- Le système de paiement électronique et le développement du porte-monnaie électronique (impression, restaurant universitaire) ;
- Le transfert de dossier des étudiants;
- L'organisation de la mobilité Erasmus+ et de la mobilité en général via la digitalisation du programme grâce notamment au projet [Erasmus Without Paper](#).
- L'accès aux bibliothèques universitaires et l'emprunt de documentation;
- A l'avenir, la carte européenne étudiante sera dématérialisée via une application mobile.

Tout étudiant inscrit à l'UCA disposera alors automatiquement d'une carte européenne qu'il pourra présenter lors de ses déplacements au sein de l'Union Européenne, dans les établissements partenaires.

Liens utiles :

- <https://europeanstudentcard.eu/fr/>
- <https://www.etudiant.gouv.fr/cid131500/c-est-quoi-la-carte-europeenne-etudiante.html>

Partenaires :



TOUTES LES ACTUALITÉS



[Consulter l'agenda](#)

[Cette semaine](#)

[Ce mois-ci](#)